

PROFIL DE POSTE – PRCM HANDICAP

(PRCM 0432)

Equipe pédagogique : *Santé Solidarité (EPN 12)*

Nom du responsable direct : Marcel JAEGGER, directeur de l'EPN par interim

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel doté d'un statut de « grand établissement ». Le décret de 1988 relatif au Cnam, modifié en novembre 2009, affirme, en son article premier, l'existence d'un Cnam en réseau, dont le siège est à Paris. En effet, ses formations professionnelles déployées dans l'ensemble des régions métropolitaines y compris la région francilienne, dans les outre-mer et dans des centres à l'étranger, ses activités de recherche au sein d'équipes reconnues par l'HCERES dans le cadre de programmes de recherche technologique et partenariale ou sous la forme de prestations d'essais et de conseil, sa mission de diffusion de la culture scientifique et technique, constituent sa particularité.

La diversité et la richesse des équipes du Cnam dotent l'établissement d'un spectre large de compétences, couvrant pratiquement tous les champs professionnels, des sciences de l'ingénieur aux domaines de l'économie, de la gestion et des sciences sociales.

Les missions spécifiques dévolues aux enseignants-chercheurs du Cnam sont les suivantes :

- Prise en compte des besoins des territoires dans l'organisation et les contenus de l'offre de formation
- Prise en compte et suivi des besoins exprimés par les publics de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire
- Contribution à la mise en œuvre, dans le cadre d'une contractualisation siège-centres, d'une stratégie permettant au Cnam d'installer, de manière intégrée, son identité sur le territoire national
- Mission nationale de coordination des équipes pédagogiques et participation au suivi du déploiement de l'offre de formation et au bon déroulement des enseignements et de leur qualité
- Possibilité d'assurer des enseignements et de participer à diverses activités liées au statut d'enseignant sur l'ensemble du territoire
- Participation à la mise en œuvre d'une offre de formation à distance pour l'ensemble des centres, métropolitains, ultra-marins et étrangers.

La Chaire Handicap, s'inscrit dans les mutations du champ du handicap en même temps qu'elle participe de la réorganisation du Cnam et, plus particulièrement, de la création de l'EPN 12 intitulée Santé Solidarité.

Elle a vocation à compléter l'offre de formation et de recherche proposée par les autres chaires et à contribuer aux synergies entre les offres de formation et de recherche. Elle met l'accent sur les attentes et les besoins en matière de formation et de recherche propres au champ du handicap dont les mutations concernent tant les approches du handicap que celles conditionnant l'accès à l'emploi et, plus généralement, la citoyenneté.

La chaire Handicap complète avantageusement la chaire accessibilité en mettant l'accent sur les modes de compensation prévus par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », ainsi que sur les stratégies d'accompagnement développées par les établissements et services du secteur médico-social et par les structures d'accompagnement. Elle porte un regard pluridisciplinaire sur l'effet capacitant des modes de compensation sur le plan fonctionnel, mais aussi social, en permettant aux personnes présentant une déficience ou un trouble d'exprimer leurs capacités et d'être reconnues comme des sujets de droits porteurs de choix de vie, quels que soient les types de déficience, leur nature, leur origine et l'âge des personnes. Elle corrèle par ailleurs les mutations induites par les évolutions législatives françaises ainsi que par les textes internationaux à la prise en compte des savoirs expérientiels issus des parcours de vie des personnes handicapées, des aidants proches ou professionnels.

La chaire Handicap enrichit l'offre de formation et de recherche proposée par la chaire Santé en s'organisant autour des mutations induites par la loi du 11 février 2005, les textes internationaux et la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées. Ces mutations associent le handicap à une restriction de participation sociale, source de discrimination et de vulnérabilités, trouvant sa source dans l'interaction entre les particularités des intéressés et leur environnement. Cette chaire est donc l'occasion de s'interroger sur les changements induits par ces glissements de perspective et leur impact en termes de participation sociale, de qualité de vie et de citoyenneté. Un regard appuyé sur les conditions d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi de ce groupe de population est essentiel, compte tenu de la dégradation de sa situation dans la plupart des pays de l'OCDE.

Profil enseignement :

Le recrutement du Professeur titulaire de la chaire Handicap doit conduire à (1) la valorisation sociale et la qualification des professionnels et aidants qui participent à la qualité de la vie quotidienne des personnes présentant une déficience ou un trouble par le développement de nouvelles certifications, (2) la formation des professionnels impliqués dans les projets d'accompagnement des personnes, notamment au sein des établissements et services médicaux, sociaux et médico-sociaux, des structures d'accompagnement vers l'emploi, (3) le développement d'un parcours type LMD spécialisé dans l'intégration des approches pluridisciplinaires, la facilitation et le maintien de l'expression des capacités individuelles des personnes dans leur environnement.

Ce Professeur du Cnam aura la responsabilité des activités d'enseignement, de formation et de recherche dans le domaine de la participation sociale et de la citoyenneté des personnes handicapées, notamment au regard de l'accès à l'emploi et de la qualité des conditions de vie.

Il devra posséder un diplôme de haut niveau, doctorat, diplôme de grande école. Il devra avoir piloté des activités d'enseignement et de recherche. Il aura une connaissance approfondie des organisations nationales et internationales chargées de promouvoir l'insertion professionnelle, la participation sociale et la citoyenneté des personnes handicapées.

Profil recherche :

L'activité de recherche du Professeur titulaire de la chaire est amenée à s'organiser autour des conditions d'accès à l'emploi et des possibilités de participation sociale des personnes handicapées et contribuera, en complémentarité avec les autres chaires, à des travaux interdisciplinaires à dominante sociologique.

Le titulaire de la chaire inscrit à ce titre ses travaux de recherche dans les activités du Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE-CNRS) ou du Laboratoire Interdisciplinaire de

Recherches en Sciences de l'Action (LIRSA). Le développement de coopérations avec d'autres laboratoires français et étrangers travaillant sur les questions de handicap est souhaitable.

Il s'attache à développer des coopérations avec les centres du CNAM en régions.

Les responsabilités de ce professeur du Cnam sont liées au format des équipes pédagogiques nationales (EPN). En tout état de cause, il devra par ailleurs être inscrit dans des dynamiques de réseaux dans le champ du handicap et montrer sa capacité à conduire des actions auprès des pouvoirs publics ou des acteurs économiques, au niveau régional, national et européen.

CANDIDATURE

Limitée à 8 pages comprenant :

- CV
- Titres
- Travaux et publications
- Expérience dans le champ associé au profil
- Vos projets pour la chaire
-

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse suivante **le 18 juin 2017 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi) :

CNAM
Monsieur l'administrateur général
(recrutement PRCM)
292 rue Saint Martin
75141 PARIS cedex 03